



PLAN D'ACTION

pour l'accueil et l'intégration
des personnes ayant connu
un parcours migratoire



• Sommaire

Éditorial page

Diagnostic : pourquoi un plan migrants au CASVP? . . page

Liste des 30 actions page

Axe 1 Sensibiliser, former et outiller
les professionnels du CASVP page

Axe 2 Faire évoluer nos structures et nos dispositifs page

Axe 3 Développer de nouvelles offres page

Axe 4 Plaider pour l'intégration des migrants, travailler
en réseau, et diffuser les bonnes pratiques . . page

Annexes page

+ le plan résumé en 2 pages



• Éditorial

PARIS, VILLE-MONDE, est au carrefour des migrations, et elle a fait le choix d'être une ville accueillante et solidaire. Depuis 2015 tout particulièrement, le CASVP a participé, aux côtés de la collectivité parisienne et des autres acteurs du territoire, à la mobilisation de la Ville et des Parisiens en faveur des réfugiés.

Au-delà de la réponse à l'urgence, et en continuité des actions qu'il mène déjà auprès de ces publics, le CASVP souhaite aujourd'hui donner à ses agents les moyens d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des publics migrants à plus long terme, afin de contribuer à leur intégration pleine et entière dans la société.

C'est cet objectif que poursuit ce « plan d'action pour l'accueil et l'intégration des personnes ayant connu un parcours migratoire », que nous vous présentons ici. Il a pour but d'insuffler un nouveau dynamisme aux actions en faveur de l'intégration portées par les structures et les dispositifs du CASVP, et s'inscrit à ce titre dans la stratégie de la Ville de Paris.

Ce nouveau plan est le fruit d'une démarche consultative et participative menée auprès des agents de toutes les sous-directions, démarrée en juin 2017 par une série d'ateliers, et poursuivie début 2018 par des entretiens spécifiques directement avec les services.

De ces consultations sont nées 30 actions, regroupées en 4 parties : sensibiliser, former et outiller les professionnels ; faire évoluer nos structures et nos dispositifs ; développer de nouvelles offres ; plaider pour l'intégration des migrants, travailler en réseau et diffuser les bonnes pratiques.

Ce plan a pour vocation de doter le CASVP d'une stratégie interne claire, ambitieuse et cohérente pour faire face aux défis des prochaines années et aux évolutions du fait migratoire. Je compte sur votre engagement et votre professionnalisme pour le faire vivre et continuer à faire de Paris une ville refuge.

Florence Pouyol
Directrice générale

• Diagnostic

POURQUOI UN PLAN MIGRANTS AU CASVP ?

Depuis 2015, Paris doit répondre, comme beaucoup de villes en Europe, à l'arrivée importante de personnes en demande de protection internationale. Mais ce n'est cependant pas la première fois que la ville fait face à cette situation : de par sa position géographique et son histoire, elle est depuis longtemps au carrefour de routes migratoires. La préfecture de la Seine accueillait déjà par exemple plus de 150 000 rapatriés d'Algérie en 1962. En 1979, le Bureau d'Action Sociale, ancêtre du CASVP, hébergeait 1 600 réfugiés du sud-est asiatique (les «boat people») dans ses centres (Baudricourt et Alquier-Debrousse).

C'est dans cette histoire que s'inscrit la participation active du CASVP aux nombreuses mesures mises en place par la Ville depuis la publication de son plan de mobilisation en octobre 2015 : participation aux opérations de mise à l'abri, mise à disposition d'agents volontaires pour l'évaluation des publics vulnérables, aide à la domiciliation, etc.

Tout l'enjeu consiste aujourd'hui à trouver le juste équilibre entre la réponse à l'urgence et une stratégie d'intégration à long terme des personnes ayant connu un parcours migratoire. Dans cette perspective, le CASVP a lancé une série de consultations internes pour élaborer, sur son domaine de compétence, une déclinaison opérationnelle de cette ambition.

Entre mai et juin 2017, le pôle études et contrôle de gestion du CASVP a organisé trois ateliers, impliquant des agents de différentes structures (services sociaux de proximité, permanences sociales d'accueil, CASVP d'arrondissement, centres d'hébergement, résidences services), et d'autres directions de la Ville, ainsi que des partenaires publics et associatifs (PMI, bibliothèques, cours municipaux, SEMNA, SIAO...). Ils ont rassemblé au total plus de 50 professionnels, dont la moitié d'agents du CASVP, et ont abouti à la rédaction d'un rapport et à la proposition de plus de 70 actions concrètes.

Pour poursuivre ces ateliers, des entretiens individuels et en équipe ont été réalisés entre décembre 2017 et janvier 2018, afin d'affiner ces actions et de démarrer la rédaction du plan (la liste des personnes interrogées se trouve en annexe). De toutes ces consultations sont nés la définition d'un public cible, et 5 principes directeurs qui guident ce plan.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN

- ① L'accès à une information claire, sûre et mise à jour est primordial pour les personnes ayant connu un parcours migratoire.
- ② Il faut penser l'intégration en termes de parcours et pas uniquement de besoins, pour permettre aux personnes de se projeter. Cela permet de prendre en compte l'importance du temps vécu pour éviter les temps d'attente perçus comme stériles et l'idée d'un présent permanent.
- ③ La prise en compte des spécificités clés des personnes ayant connu un parcours migratoire, comme souvent la non maîtrise de la langue ou la présence de parcours traumatiques d'exil, permet un meilleur accompagnement.
- ④ Une des clés de la réussite réside dans une meilleure communication et dans la mise en réseau des acteurs déjà nombreux à travailler sur le sujet.
- ⑤ Il faut donc faire appel à toutes les nouvelles ressources de l'innovation sociale : associations, organisations, bénévoles, technologies, etc.

PUBLIC CIBLE : QUI EST CONCERNÉ PAR CE PLAN ?

Les consultations ont été l'occasion de rappeler la très grande diversité des publics qu'on appelle « migrants ». C'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser dans le plan ce terme au sens large : c'est-à-dire non pas réservé uniquement aux migrants dits « humanitaires » (demandeurs d'asile, réfugiés, protection subsidiaire...), mais comprenant toutes les personnes, accompagnées ou hébergées, ayant eu un parcours migratoire international, ou étant issues de familles ayant eu ce type de parcours, et pouvant de ce fait nécessiter une attention particulière.

Le plan s'intéressera tout particulièrement aux personnes qui se projettent, même sur un temps court, sur le territoire parisien.

Axe 1 | Sensibiliser, former et outiller les professionnels du CASVP

Production et diffusion d'outils et de supports concrets prêts-à-l'emploi, directement utilisables par les agents et les publics

Action 1	Traduire les supports existants et élaborer de nouveaux documents plus adaptés aux nouveaux publics migrants.	Page
Action 2	Mettre à disposition des professionnels des fiches récapitulative des statuts («aides mémoire»), accessibles sur l'intraparis.	Page
Action 3	Renforcer l'outillage CASVP pour faire face aux situations administratives et juridiques complexes, entre autre via des permanences juridiques spécialisées.	Page
«Faire ensemble» : échanger, diffuser les bonnes pratiques et faire vivre le plan d'actions		
Action 4	Organiser des groupes d'analyse de pratiques professionnelles (APP) sur le thème des publics ayant vécu un parcours migratoire pour promouvoir l'échange régulier des professionnels sur leurs pratiques et leur travail.	Page
Action 5	Poursuivre la formation des agents à l'interculturel et au droit des étrangers et les sensibiliser aux questions spécifiques aux personnes ayant connu un parcours migratoire.	Page
Action 6	Sensibiliser les personnes accompagnées à l'action sociale.	Page

Axe 2 | Faire évoluer nos structures et nos dispositifs

Accès aux droits

Action 7	Faire intervenir des partenaires spécialisés dans les gymnases du plan d'urgence hivernal.	
Action 8	Proposer une nouvelle offre de domiciliation.	

Santé

Action 9	Faciliter l'accès à l'ethnopsychiatrie.	
Action 10	Faciliter les demandes de CMU/AME.	

Apprentissage de la langue

Action 11	Utiliser le dispositif EIF-FEL pour l'apprentissage du français, et contribuer à son extension et son renouvellement.	
-----------	---	--

Soutien à la parentalité

Action 12	Écriture en lien avec SDIS	
-----------	----------------------------	--

Insertion professionnelle et formation

Action 13	Renforcer l'accompagnement personnalisé vers l'emploi pérenne.	
Action 14	Encourager l'orientation des publics éligibles vers les programmes de formation et d'insertion socioprofessionnelle.	
Action 15	Appuyer la mise en place de projets professionnels.	

Le sport comme vecteur d'intégration par l'activité et la rencontre

Action 16	Développer l'intégration par le sport dans les structures du CASVP.	
Action 17	Renforcer la participation aux initiatives du territoire parisien qui promeuvent la pratique du sport : La Parisienne, EKIDEN entre autres.	

Intégration par la culture

Action 18	Repenser l'offre culturelle vers la co-construction des programmes par les personnes accompagnées et développer de nouvelles offres culturelles plus adaptées et à visée d'intégration.	
-----------	---	--

Besoins de connexion

Action 19	Continuer l'installation de bornes de rechargement des portables dans les structures du CASVP.	
Action 20	Continuer l'installation de bornes WiFi dans les ESI, PSA, CHU et CHR.S.	

Axe 3 | Développer de nouvelles offres

La cuisine comme un levier pour l'insertion professionnelle

Action 21	Quand cela est possible, contribuer à développer l'autonomie en permettant à tou-te-s les résident-es des CHU/CHRS de cuisiner.	
Action 22	Proposer de professionnaliser la pratique de la cuisine des personnes accompagnées via l'appui de partenariats externes.	

Tisser un nouveau lien entre le CASVP et les citoyens bénévoles pour répondre aux besoins conséquents des publics ayant vécu un parcours migratoire : trois actions phares.

Action 23	Animer un lieu physique et numérique d'information, de recrutement et de formation des bénévoles du CASVP.	
Action 24	Développer l'«aller-avec» : mobiliser les bénévoles pour des missions d'accompagnement pour les personnes ayant vécu un parcours migratoire.	
Action 25	Engager une réflexion sur le fait d'associer des pairs à des démarches d'aller-vers et de diffusion d'information.	

Utiliser l'innovation sociale pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle

Action 26	Créer un réseau d'échange de services au sein des établissements et ouverts sur les quartiers.	
Action 27	Développer une offre de moyens de transports alternatifs.	

Axe 4 | Plaider pour l'intégration des migrants, travailler en réseau, et diffuser les bonnes pratiques

Action 28	Développer les espaces d'échange et de partage de pratiques en interne du CASVP et de la Ville de Paris sur la thématique migrants et réfugiés.	
Action 29	Pérenniser la présence du CASVP dans les réseaux de villes.	
Action 30	Renforcer la posture du CASVP comme acteur clé de lien entre terrain et recherche sur le thème Migrants et réfugiés.	





Axe

1

▮ SENSIBILISER, FORMER ET OUTILLER LES PROFESSIONNELS DU CASVP

- Production et diffusion d'outils et de supports concrets prêts-à-l'emploi, directement utilisables par les agents et les publics
- «Faire ensemble»: échanger, diffuser les bonnes pratiques, et faire vivre le plan d'actions pour l'accueil et l'intégration des personnes ayant vécu un parcours migratoire

PRODUCTION ET DIFFUSION D'OUTILS ET DE SUPPORTS CONCRETS PRÊTS-À-L'EMPLOI, DIRECTEMENT UTILISABLES PAR LES AGENTS ET LES PUBLICS

Action 1 | Traduire les supports existants et élaborer de nouveaux documents plus adaptés aux nouveaux publics migrants

L'enjeu de l'accès pour les personnes accompagnées à une information fiable et de qualité est important : il existe en effet un besoin, et un devoir, d'information des publics de leurs droits et des offres disponibles dans une langue qu'ils peuvent comprendre, autant que d'une offre d'interprétariat adaptée. L'enjeu de l'interculturel est également important : au-delà de la traduction « pure », la compréhension des dispositifs est essentielle pour que les publics puissent s'inscrire en plein dans une démarche d'intégration.

Les ressources existantes en la matière sont importantes : le flyer de présentation général du CASVP traduit dans quelques langues (anglais, portugais...), les CASVP d'arrondissements ont accès sur l'intraparis à des fiches de traduction, avec prononciation phonétique, sur des mots et phrases du social (attestation d'hébergement, avocat, sécurité sociale... voir exemple en annexe), en anglais, arabe, russe, chinois, et espagnol. Dans le service public, certains guides existent en plusieurs langues (*Vivre à Paris*, édité par la mission intégration, DDCT, ou le *Guide de santé bilingue*, édité par l'État), mais la plupart n'est plus éditée ou mis à jour depuis 2014. Enfin, de nombreuses associations travaillant avec les migrants utilisent déjà des fiches traduites, ou des guides avec pictogrammes, pour les mots qu'ils doivent utiliser avec leurs publics (comme par exemple « acte de naissance », « CMU », « récépissé »...).

Les défis sont multiples : mobiliser les nombreuses ressources linguistiques existantes, traduction des documents dans les langues adaptées (par exemple en arabe, farsi ou bengali plutôt qu'en portugais ou en russe), s'adapter aux publics dont certains sont non scripteurs, non lecteurs, également dans leur langue maternelle et dont d'autres ont un haut niveau de formation dans leur pays d'origine et une bonne maîtrise du français.

À cet effet, le plan prévoit plusieurs axes pour une meilleure accessibilité de ses dispositifs :

- développer des fiches traduites avec la liste des mots utiles et des informations pour les professionnels et les usagers en fonction des langues les plus parlées par les publics (la liste est non exhaustive et sera à adapter aux dispositifs du CASVP : anglais, arabe, farsi, mandarin, roumain, tigrigna, bengali, ourdou, peul),

- développer des ressources pour les publics non scripteurs, comme les fiches de pictogrammes (sur le modèle des guides existants comme ceux de l'accès aux bibliothèques de la Ville, les guides de la mission handicapés...),
- fiches pratiques des « documents nécessaires » / « ne pas oublier » afin d'aider les personnes accueillies, accompagnées ou hébergées à se projeter dans les différentes démarches d'insertion et d'accès à leurs droits.

Il sera également nécessaire d'utiliser des formats comme la vidéo, dans les salles d'attente dotées d'écran par exemple.

Le plan doit également permettre de structurer et accompagner des initiatives déjà existantes, comme :

- mobiliser les bénévoles INALCO dans les CH, ESI, PSA, pour des missions d'interprétations, d'accompagnement et de traduction et également les restaurants solidaires ou les SSP,
- mobiliser bénévolement les anciennes personnes accompagnées dans les structures CASVP pour traduction et partage d'expériences (petits-déjeuners dans les CH d'accueil des nouvelles personnes pourraient être une occasion de faire intervenir des anciennes personnes accompagnées) en prêtant une attention soutenue à la position dans laquelle les « pairs » interviennent pour ne pas occasionner de difficulté de positionnement pour eux comme pour leurs interlocuteurs,
- formaliser un vivier dans les agents CASVP de « référents internes » sur une langue ou une culture spécifique : les modalités seront à développer d'un engagement sur la base du volontariat.

Action 2 | Mettre à disposition des professionnels des fiches récapitulative des statuts (« aides mémoire »), accessibles sur l'intraparis

Les statuts sont multiples pour les personnes ayant vécu un parcours migratoire : demandeur d'asile, débouté, dubliné, procédure accélérée pour les migrations récentes, regroupement familial, réunification familiale, apatride, en plus des titres de séjour liés à la santé, au travail ou aux études, le tout dans un contexte d'évolutions rapides et ayant parfois des impacts importants sur les démarches pour les personnes accompagnées par le CASVP.

Le plan prévoit, en partant de l'existant (nombreux formats et guides de sources diverses, institutionnelles et associatives), d'élaborer des fiches courtes,

pensées en fonction des besoins des professionnels, (recto/verso avec statut, droits, grands chiffres pour les titres de séjour majoritaires), qui seront actualisées au fur et à mesure des évolutions juridiques. Ces fiches seront mises à disposition sur la page du plan sur l'intraparis (page de la SDSLE).

Action 3 | Renforcer l'outillage CASVP pour faire face aux situations administratives et juridiques complexes, entre autre via des permanences juridiques spécialisées.

Les permanences juridiques permettent de faire avancer les situations des personnes accompagnées. De nombreuses associations spécialisées dans le droit des étrangers existent (Droits d'urgence, la Cimade, le Gisti, les femmes de la terre, FTDA, le GISTI...) et interviennent dans certains SSP (10, 12, 13, 17), ESI (Halle Saint-Didier) ou à la demande comme le marché avec l'ASFAM. Elles sont également disponibles par téléphone pour les agents de nos structures.

Les agents notent parfois des délais longs pour l'obtention de nouveaux créneaux. De plus, le besoin remonte souvent des agents dans les structures (en particulier PSA et CH) d'un appui juridique renforcé en complément du travailleur social pour les situations individuelles complexes. Dans ce cadre, l'approche souhaitée est celle d'une relation tripartite : travailleur social, profil juridique et personne accompagnée.

L'enjeu pour le CASVP est également de pouvoir répondre à des situations très diverses : les étrangers ont également des problématiques d'accès aux droits spécifiques, notamment en fonction des statuts.

Le plan du CASVP, qui s'inscrit plus largement dans le contexte parisien (Maison des réfugiés, structures d'hébergement pour personnes migrantes pilotées par l'État...) entend notamment :

- étendre les permanences DU, ASFAM, Barreau de Paris et le cas échéant nouer des partenariats avec d'autres acteurs associatifs (Le Kiosque par exemple) ou institutionnels, en particulier sur les aspects de droit des étrangers.
- développer au sein des structures du CAS les outils permettant aux agents, en amont d'un accompagnement avec un profil juridique spécialisé, de détecter les éventuelles situations administratives et juridiques complexes (études de cas passés anonymes par exemple ; fiches de bonnes pratiques selon la situation de la personne...);
- d'avoir les bons réflexes face à des situations individuelles complexes (vivier d'agents «ressources» sur le sujet ; développement d'une grille d'analyse

avec questions clés en amont d'un suivi par un profil juridique spécialisé...).

Créer une permanence « asile » régulière (aide à la procédure asile, accompagnement juridique, accès aux droits sociaux) dans certains dispositifs ou structures du CAS comme les ESI ou le Plan d'Urgence Hivernale ; les structures pertinentes seront à déterminer plus précisément avec les agents du CAS.

« FAIRE ENSEMBLE » : ÉCHANGER, DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES ET FAIRE VIVRE LE PLAN D' ACTIONS

Action 4 | Organiser des groupes d'analyse de pratiques professionnelles (APP) sur le thème des publics ayant vécu un parcours migratoire pour promouvoir l'échange régulier des professionnels sur leurs pratiques et leur travail.

La préparation du Plan d'actions du CASVP fait ressortir un besoin d'échange et de conseils entre travailleurs sociaux. L'enjeu est de créer un temps de rencontre, complémentaire à la documentation partagée, l'intranet ou les échanges sur des problématiques particulières, qui permette l'échange opérationnel d'expériences et de bonnes pratiques.

Les groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP) sont des temps d'échange, dans des conditions particulières (confidentialité...), qui permettent d'échanger avec ses pairs sur les difficultés rencontrées dans le travail et les solutions à apporter. L'extension du marché APP de la SDIS à la SDSLE répond à cet objectif de partage entre professionnels du CASVP de différents services et dispositifs.

En complément de ce marché, d'autres interventions seront étudiées dans le cadre du Plan, comme :

- 1 créer des ateliers APP sur le thème des migrants, se réunissant à intervalles réguliers pendant l'année.
- 2 à moyen terme, d'organiser des ateliers de présentation et d'échange de bonnes pratiques, 1 à 2 fois par an, sur le modèle de stands sur une demi-journée. Ce genre de rencontre permettrait en même temps d'animer et de faire connaître et vivre le plan et ses actions.

Action 5 | Poursuivre la formation des agents à l'interculturel et au droit des étrangers et les sensibiliser aux questions spécifiques aux personnes ayant connu un parcours migratoire.

Les demandes sont fortes, notamment des PSA, de connaissance des codes culturels des nouveaux publics (Afghans, Bengali, Soudanais, Erythréens...) et de formation plus précise sur les droits des étrangers.

De manière plus structurelle, ces enjeux doivent être liés aux enjeux d'accueil et de parcours d'intégration des agents intégrant le CASVP ou un nouveau poste : l'enjeu est d'améliorer et de formaliser une offre de formation déjà existante.

Il s'agirait de proposer, sur site, deux types de formation :

- **1** formation droits des étrangers et ses évolutions législatives récentes
- **2** approche interculturelle à la relation d'aide (ethnopsychiatrie, nationalités, parcours traumatiques...).

Ces formations pourraient comprendre la production par les intervenants de fiches récapitulatives des statuts, à jour, ensuite diffusées à tous les agents (comme prévu à l'action 3).

De plus, des actions de sensibilisation et de mise à jour sont à envisager :

- **3** Kit de présentation du plan aux nouveaux agents.
- **4** Utiliser les moments d'élaboration des projets d'établissement pour réfléchir à des sessions de sensibilisation des agents, comme par exemple sur la protection de l'enfance, des troubles psychologiques, des questions de l'accueil des migrants, etc.

Action 6 | Sensibiliser les personnes accompagnées à l'action sociale

Certains publics (comme les Afghans ou les Bangladais, par exemple, ainsi que le soulignent les entretiens de préparation du plan d'actions), ne possèdent pas forcément les mêmes codes face à l'administration, aux institutions, et ne savent pas exactement ce que leur interlocuteur (agent administratif, travailleur social...) peut et ne peut pas faire. D'autres refusent de s'adapter à des situations qu'ils jugent inappropriées (coiffeur femme, médecin homme...). Ces différences culturelles peuvent représenter des freins à l'intégration et sont difficiles à gérer pour les professionnels du CASVP.

Le plan vise à mieux faire connaître aux personnes accompagnées le travail social, les notions d'accompagnement global et les codes de fonctionnement de

la société française. L'attention doit aussi être portée à la continuité des informations délivrées entre «l'avant» statut de réfugié et l'entrée dans le droit commun.

Pour y parvenir, un ensemble d'actions sera proposé aux structures du CASVP :

- faire connaître aux professionnels et aux publics des ressources comme le MOOC «Ensemble en France» de FTDA Engager une réflexion avec des associations telles que FTDA sur la sensibilisation à l'action sociale en France auprès des publics et la mise en place d'éléments de langage communs sur l'avant statut et l'entrée dans le droit commun, en particulier pour les PSA,
- développer un vivier de «référénts internes» sur ces questions en interne du CASVP, en lien avec l'Action 2,
- mobiliser les «pairs lumière» pour expliquer le fonctionnement du travail social en France de manière adaptée et compréhensible par des cultures très différentes (en lien avec l'Action 25).



Axe 2



FAIRE ÉVOLUER NOS STRUCTURES ET NOS DISPOSITIFS

- Accès aux droits
- Santé
- Apprentissage de la langue
- Soutien à la parentalité
- Insertion professionnelle et formation
- Le sport comme vecteur d'intégration par l'activité et la rencontre
- Intégration par la culture
- Besoins de connexion
- Accès aux droits

• ACCÈS AUX DROITS

Action 7 | Faire intervenir des partenaires spécialisés dans les gymnases du Plan d'Urgence Hivernale

Le bilan du Plan d'Urgence Hivernale 2017-2018 a montré que des jeunes se déclarant mineurs se présentaient en vue d'obtenir une mise à l'abri, de même que des migrants «humanitaires». Le plan d'actions du CASVP prévoit, en vue des prochains Plans d'Urgence Hivernale, de renforcer le dialogue avec les autorités compétentes (par exemple la DASES et le DEMIE pour les jeunes se déclarant mineurs) et de mettre en œuvre des permanences dans les gymnases pour ces publics spécifiques.

Ainsi, les permanences suivantes sont envisagées :

- une permanence d'un acteur pouvant renseigner les migrants «humanitaires»,
- une intervention des équipes de la DASES et du DEMIE pour les publics se déclarant mineurs.

Action 8 | Proposer une nouvelle offre de domiciliation

Une quarantaine de structures proposent la domiciliation à Paris, dont le CASVP et un grand nombre d'associations. Légalement en charge de cette mission, le CASVP est particulièrement confronté depuis 2015 à une forte augmentation des demandes de domiciliation des hommes, auxquelles il est difficile d'apporter une réponse.

Dans ce contexte, le chantier de la refonte de l'offre de domiciliation est prioritaire pour l'année 2019 et sera une des priorités portées par le plan d'actions pour l'accueil et l'intégration des personnes ayant vécu un parcours migratoire.

SANTÉ

Action 9 | Faciliter l'accès à l'ethnopsychiatrie

Les parcours migratoires sont souvent associés à des traumatismes autour des raisons du départ, de l'exil, du fait de quitter son environnement mais également, en particulier dans les arrivées les plus récentes, du fait des difficultés ou violences subies durant le trajet. L'accès à la santé est un enjeu important à toutes les étapes du parcours, qu'elle soit physique ou mentale. Des structures existent pour l'accès à l'ethnopsychiatrie comme l'hôpital Avicenne, le centre

Minkowska, Comède (Comité pour la santé des exilés), Parcours d'exil (aide aux victimes de torture), le Centre Babel (centre de ressources EU en clinique transculturelle) ou le centre Primo Levi, cependant des gageures demeurent : l'accès à ces structures des personnes accompagnées par le CASVP d'une part, et le non recours des publics à ces services d'autre part.

En conséquence, des vacations pour certains de ces acteurs de l'ethnopsychiatrie seront mises en place dans les structures du CASVP. De même une meilleure connaissance par les professionnels du CASVP du fonctionnement des différentes structures en facilitera l'accès pour les personnes accompagnées, via des informations dans les structures du CASVP, la participation renforcée du CASVP aux réseaux de ces acteurs de l'ethnopsychiatrie ou encore l'utilisation des « référents internes » CASVP comme relais pour leurs collègues sur ces questions.

Action 10 | Faciliter les demandes de CMU/AME

Les délais d'ouverture de droits sont aujourd'hui trop longs pour les publics : personnes en situation administrative précaire mais également personnes en situation régulière. De même, le non recours aux droits reste un défi pour les personnes accompagnées.

Pour faire face, le plan programme un renforcement du partenariat avec la CPAM via les permanences de la CPAM à la PSA Gauthey et à la PSA Bastille entre autres, et a minima une adresse mail dédiée pour les professionnels afin de raccourcir les délais pour les publics.

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

Action 11 | Utiliser le dispositif EIF-FEL pour l'apprentissage du français et contribuer à son extension et son renouvellement

La plateforme de coordination et de suivi EIF-FEL, gérée par la Ville de Paris, permet d'évaluer et d'orienter les personnes avec parcours migratoire (« qui souhaitent s'installer durablement sur le territoire ») qui souhaitent apprendre le français vers le cours adapté (alphabétisation, FLE à visée pro hôtellerie, Atelier Socio-Linguistique, parcours linguistique d'insertion, Cours Municipaux d'Adultes...). Les rendez-vous peuvent se prendre sur internet, et un bilan individuel est réalisé avec un professionnel pour mieux rediriger les apprenants. À ce jour, ce dispositif est disponible dans 3 arrondissements.

Les synergies seront développées avec le réseau EIF-FEL (dont le CASVP a déjà signé la Charte) pour un passage systématique des personnes accompagnées par le CASVP qui souhaitent apprendre le français dans le processus EIF-FEL et des prises de rendez-vous facilitées. De plus, le CASVP participera au plaidoyer pour une extension de la présence EIF-FEL à Paris à partir de 2019. Enfin, l'organisation de permanences du Réseau EIF-FEL dans les structures du CASVP qui en ont la possibilité sera étudiée.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Action 12 | **ÉCRITURE en lien avec SDIS – prévoir 1500 caractères espaces compris**

INSERTION PROFESSIONNELLE ET FORMATION

Les enjeux de l'intégration professionnelle sont multiples :

- l'intégration par l'activité économique n'est plus à démontrer, tant les nouveaux dispositifs sont reconnus pour leur utilité : Dispositif Premières Heures, Ateliers Chantier d'Insertion ;
- plus l'intégration est réalisée en amont, plus elle est efficace : la notion de parcours qui démarre le plus tôt possible est cruciale elle permet d'occuper le temps souvent long durant certaines étapes administratives (et ainsi d'éviter le présent permanent) et de se projeter de manière active dans la société ;
- l'accès à la formation qualifiante, au marché du travail, aux cours de français, à un réseau, l'acquisition de compétences est encore un challenge : ici la valorisation du bénévolat peut être un levier fort.

Action 13 | **Renforcer l'accompagnement personnalisé vers l'emploi pérenne**

L'EPEC (Ensemble Paris Emplois Compétences) est la réunion de la Maison de l'Emploi de Paris et du PLIE de Paris Nord Est (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), et accompagne plusieurs milliers de personnes dans l'accès à l'emploi. Il propose aux personnes volontaires un accompagnement personnalisé vers l'emploi pérenne de 2 ans (rendez-vous, formations, cours...).

L'enjeu serait de pouvoir proposer un tel accompagnement aux publics de nos

structures pertinentes : dans les centres d'hébergement par exemple. La présence de l'EPEC dans nos structures via des permanences sera également étudiée.

Action 14 | Encourager l'orientation des publics éligibles vers les programmes de formation et d'insertion socioprofessionnelle

Certains des publics accompagnés par les professionnels du CASVP sont des personnes anciennement diplômées du secondaire ou du supérieur : pour ces publics, le plan se fixe des objectifs de mieux faire connaître aux professionnels les dispositifs adaptés afin d'encourager la participation de nos publics à ces dispositifs et éventuellement de développer des liens plus directs entre ces dispositifs et le CASVP.

Il s'agira donc de diriger les personnes éligibles et motivées de nos structures (PSA, CH) vers l'inscription dans les programmes de ces dispositifs. Dans un objectif d'accès aux droits, il s'agira également d'accompagner les participants de ces dispositifs vers les services du CASVP quand cela est pertinent (PSA, SSP).

Action 15 | Appuyer la mise en place de projets professionnels pour les personnes ayant vécu un parcours migratoire

L'accès à l'emploi nécessite la mise en place d'un projet professionnel et la connaissance du marché du travail et de ses accès. Pour les personnes ayant connu un parcours migratoire, les enjeux sont multiples : connaissance des spécificités françaises (concours, corporations, code du travail), valorisation de ses expériences passées à l'étranger (reconnaissance des diplômes ou équivalence, VAE Valorisation des Acquis de l'Expérience, valorisation du bénévolat ou du volontariat...) et connaissance de la culture professionnelle (comment faire un CV en France, comment se présenter...).

Des lieux ressources existent sur le territoire parisien, le plan visera à les faire mieux connaître aux professionnels du CASVP qui pourront ainsi orienter de manière plus précise les publics accompagnés dans les structures pouvant y être éligibles. Ainsi la Cité des métiers est accessible sans rendez-vous, anonymement et gratuitement, et propose des conseils et de la documentation pour préparer un projet professionnel. L'IRIV, l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat, propose des actions spécifiques pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes ayant vécu un parcours migratoire.

Le plan étudiera la possibilité de créer un partenariat avec ce type d'acteurs pour faciliter l'accès à la formation et l'insertion des personnes accompagnées par le CASVP sur le marché du travail français et mieux respecter les choix professionnels des publics (sans les orienter par défaut vers des métiers en tension, ce qui génère souvent un sentiment de déclassement).

Le sport comme vecteur d'intégration par l'activité et la rencontre

Les grands enjeux de l'intégration sportive pour le CASVP

Le sport, par sa dimension active, sociale et ludique, peut être un puissant catalyseur du processus d'intégration : à Paris, la participation de femmes hébergées à la Parisienne l'a par exemple démontré.

Pour les personnes ayant connu un parcours migratoire, notamment pour celles et ceux en attente d'évolution de leur situation administrative, la possibilité de participer à un effort collectif régulier et d'être actif permet de dépasser l'attente stérile et le présent permanent, et de s'insérer dans des réseaux.

Au CASVP, les problématiques à ce sujet sont bien identifiées, depuis le manque de salles adaptées à l'absence d'une organisation spécifique (réfèrent dans chaque structure sur ce thème par exemple), du manque d'appropriation par certains des professionnels de la thématique de l'intégration par le sport jusqu'aux réticences des personnes accompagnées et hébergées à sortir des centres.

L'enjeu est donc de penser le sport comme un pas dans l'intégration et non comme une activité annexe de loisir.

Action 16 | Développer l'intégration par le sport dans les structures du CASVP

De nombreux leviers existent pour répondre aux défis de l'intégration par le sport. Dans les centres d'hébergement du CASVP, la construction de partenariats locaux avec les centres culturels et sportifs des quartiers, l'identification de « coordinateurs socioculturels », en charge de coordonner les actions, de développer les partenariats et d'animer les réseaux dans les CH du CASVP sont des objectifs que se fixe le plan.

De manière générale dans les structures du CASVP, des systèmes de parrainage/binôme pourraient être pensés.

Seront également incités les participations aux événements sportifs parisiens, les demandes plus systématiques de places pour assister à des matches à des partenaires ainsi que des discussions sur un accès facilité à des licences auprès des fédérations.

Le plan encouragera aussi une communication plus importante auprès des personnes accompagnées et des professionnels sur les dispositifs : Ateliers Cultures du Cœur, lien avec les Fédérations sportives, accès à des places pour des événements sportifs...

Enfin, les bénévoles du CASVP pourront aussi être sollicités pour proposer des pratiques sportives interculturelles, par binôme ou plus, pour motiver et accompagner, si besoin, les résidents à sortir pratiquer (en lien avec Action 24).

Action 17 | Renforcer la participation aux initiatives du territoire parisien qui promeuvent la pratique du sport : La Parisienne, EKIDEN entre autres

Paris a une forte densité et fréquence d'événements sportifs. Ces dernières années, le lien entre ces moments festifs et sportifs et des projets sociaux se sont développés : ainsi les courses La Parisienne et EKIDEN permettent à des publics accompagnés ou hébergés de s'entraîner pendant plusieurs semaines et de participer à ces courses. Les aspects positifs sont importants : développer la pratique sportive, la confiance en soi, participer à un projet collectif, développer un rapport différent aux professionnels accompagnants... Le plan prévoit de développer, voire systématiser, la participation du CASVP à ces courses.

De nombreuses courses solidaires existent à Paris (Urgent Run, Courir contre l'oubli d'Amnesty dans les Buttes Chaumont, les 10km du XIXème, Course pour l'égalité à la Villette). Le plan visera à les faire connaître aux professionnels et aux publics, à accompagner des participations éventuelles d'équipes de personnes accompagnées et de professionnels du CASVP.

INTÉGRATION PAR LA CULTURE

Action 18 | Repenser l'offre culturelle vers la co-construction des programmes par les personnes accompagnées et développer de nouvelles offres plus adaptées et à visée d'intégration

L'offre en termes d'activités culturelles est importante à Paris et au sein des structures du CASVP (Réseau Culture, Sport et Solidarité, Réseau Cultures du Cœur...), cependant des enjeux perdurent : il est parfois difficile de motiver les personnes accompagnées et les animateurs, et l'offre est encore limitée pour certains publics, notamment pour les non-scripteurs, non-lecteurs en français. De

plus, la méconnaissance de l'offre et la réticence à y aller non accompagné-e (le lien sera fait avec l'action d'«aller avec») existent. Malgré cela, les publics qui y participent effectivement sont très satisfaits. On constate un plus grand succès quand les publics sont associés à la programmation (comme les rencontres culture solidarité).

Le plan visera à faire connaître aux professionnels et publics les nombreuses offres sur le territoire et faciliter leur accès quand cela est pertinent. De nombreux établissements culturels (bibliothèques, musées, théâtre, écoles d'art...) proposent des accès facilités et des plaquettes de présentations en Français Langue Etrangère.

Dans les structures ou dispositifs du CASVP, le plan aura pour objectifs de développer et pérenniser les approches permettant l'accès à la culture dans un objectif d'intégration en faisant participer les personnes accompagnées au choix et à la mise en place des activités culturelles, en développant les activités pour les non-scripteurs et non-lecteurs en français, en développant l'accompagnement par des bénévoles des activités culturelles pour faciliter l'accès et l'intégration. Enfin, les approches «innovantes» seront encouragées : développement d'une Radio locale ; résidences d'artistes, Ideas Box dans les gymnases pendant le Plan d'Urgence Hivernal.

BESOINS DE CONNEXION

Action 19 | Continuer l'installation de bornes de rechargement des portables dans les structures du CASVP : ESI, PSA, gymnases du PUH...

Les portables sont des outils essentiels pour les personnes ayant vécu un parcours migratoire pour l'accès aux droits et aux services : appels au 115, lien avec les proches, accès aux informations du portail Ville et du service public...

Le plan s'attachera à développer les bornes de rechargement tous portables avec système antivol dans les structures du CASVP, en particulier pendant les moments d'attente.

Action 20 | Continuer l'installation de bornes WiFi dans les ESI, PSA, CHU et CHRS

Les besoins de connexion pour les publics ayant eu un parcours migratoire sont forts : elle permet le lien avec ses proches, l'accès aux informations du por-

tail Ville et du service public, l'accès aux applications comme le Carillon, Entourage, le Samu Social. L'installation de bornes dans les structures du CASVP est en cours ainsi que l'amélioration de la réception des publics (organisation des flux, espace enfants, wifi, borne de recharge de portables...).

Ces installations seront développées dans le cadre du Plan, en premier lieu dans les salles d'attente des PSA, dans les ESI et dans les CHU/CHRS.



Axe 3

◇ DÉVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES

- La cuisine comme un levier pour l'insertion professionnelle
- Tisser un nouveau lien entre le CASVP et les citoyens bénévoles pour répondre aux besoins conséquents des publics ayant vécu un parcours migratoire : trois actions phares
- Utiliser l'innovation sociale pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des migrants

LA CUISINE COMME UN LEVIER POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Action 21 | Quand cela est possible, contribuer à développer l'autonomie en permettant à tou-te-s les résident-es des CHU/CHRS de cuisiner

Avec l'évolution des publics dans les centres d'hébergement, la pratique de la cuisine pour soi et ses enfants est de plus en plus un levier pour le gain d'autonomie, le lien avec la culture d'origine, le développement d'une capacité de se projeter dans un habitat indépendant.

Des aménagements importants sont en cours au CASVP pour répondre dans les structures à ces évolutions du public.

Le plan mettra en place les solutions possibles, par exemple autour d'aménagements dans les structures ou via la recherche de partenaires extérieurs, la mise en place d'actions d'insertion... dans le but de développer l'autonomie et la professionnalisation des personnes accompagnées ou / et hébergées.

Action 22 | Proposer de professionnaliser la pratique de la cuisine des personnes accompagnées via l'appui de partenariats externes

Le plan construira des partenariats pour appuyer à l'autonomie et la professionnalisation des femmes hébergées dans les CH du CASVP. Un travail d'identification des partenaires est à conduire, en lien avec les agents du CASVP.

Les étapes seront ensuite les suivantes :

- 1 identifier les femmes hébergées ou accompagnées potentiellement éligibles
- 2 faire des réunions de présentation d'associations ou partenaires qui travaillent sur la question de l'insertion par la cuisine (de nombreux acteurs existent à Paris : Meet My Mamma, Food2Rue, le Baba, GRDR, les Cuistots Migrateurs, Académie Thierry Marx, projet Refettorio à la Madeleine...)
- 3 accompagner les femmes déjà participantes de l'association et qui en ont besoin dans nos services (PSA, SSP).

Tisser un nouveau lien entre le CASVP et les citoyens bénévoles pour répondre aux besoins conséquents des publics ayant vécu un parcours migratoire : trois actions phares

Action 23 | Animer un lieu physique et numérique d'information, de recrutement et de formation des bénévoles du CASVP

La Cellule Bénévoles du CASVP compte actuellement un peu moins de 400 bénévoles, or les besoins d'accompagnement sont forts pour nos publics, en particulier ceux ayant vécu un parcours migratoire : préfecture, CPAM, hôpital, SSP, résidence, entre autres pour traduction...

Un nouveau projet de lieu physique et numérique d'information, de recrutement et de formation des bénévoles est en cours de création au CASVP, Il aura pour but d'accompagner les citoyens et les initiatives solidaires, ouvrant la perspective d'un travail conjoint avec les différents établissements du CASVP.

Via ce projet, le bénévolat au CASVP pourra ainsi être développé : nouvelles modalités de recrutement, nouvelles sessions de formation, renouvellement du positionnement de la Cellule Bénévoles... Le contexte y est favorable avec en particulier le succès de la première Nuit de la Solidarité en février 2018 à laquelle plus de 1500 Parisiens ont participé.

Action 24 | Développer l'«aller-avec» : mobiliser les bénévoles pour des missions d'accompagnement pour les personnes ayant vécu un parcours migratoire.

Les personnes ayant vécu un parcours migratoire font face à de nombreux obstacles sur le territoire parisien : se repérer dans la ville, surtout pour les publics non francophones, se repérer entre les étapes du parcours de l'asile pour aller vers les lieux ressources pertinents et faire face aux multiples complexités administratives ; pour les personnes hébergées, s'ajoutent les challenges de «sortir du centre» et se projeter sur le territoire d'accueil.

Le CASVP pourra solliciter la Cellule bénévoles pour des missions «d'aller avec» qui compléteront les initiatives nombreuses déjà existantes à Paris (plateformes numériques, associations de bénévoles, mise à disposition de services civiques...).

La Bulle Solidaire sera le lieu où ces initiatives convergeront et où les bénévoles seront formés, orientés, mis en lien. Les bénévoles recrutés ou formés avec la Bulle pourront être mobilisés pour des missions d'accompagnement («l'aller-avec») de personnes hébergées, voire de mentorat ou d'activités culturelles et sportives.

Action 25 | Engager une réflexion sur le fait d'associer des pairs à des démarches d'aller-vers et de diffusion d'information.

De nombreuses expériences en France et en Europe (« grands frères », parrainages, mères de quartier à Berlin par exemple...) montrent les atouts de la diffusion de l'information par des personnes de confiance ou identifiées comme porteurs d'une information fiable. Souvent, les pairs remplissent cette fonction du fait de la capacité des personnes accompagnées de s'identifier à eux.

Le plan engagera une réflexion sur l'utilisation de pairs pour répondre aux besoins d'accéder à une information fiable, de qualité, comprise (par la langue) et appropriée par les publics (compréhension des codes culturels).

Les modes d'intervention des pairs (système de pairs aidants, d'ambassadeurs, de « mères lumière »...) seront à définir en concertation avec les professionnels du CASVP.

UTILISER L'INNOVATION SOCIALE POUR FAVORISER L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Action 26 | Créer un réseau d'échange de services au sein des établissements et ouverts sur les quartiers

Les personnes en situation administrative précaire ou dans l'attente d'une protection internationale ne peuvent ni travailler ni faire de formation qualifiante ni accéder aux dispositifs tels que les Ateliers Chantiers d'Insertion. Le bénévolat est certes possible mais limité. Les personnes sont donc dans un « présent permanent » qui empêche de se projeter dans la société d'accueil. De plus, l'acquisition de compétences, la socialisation et l'apprentissage du français sont limitées du fait de ne pas exercer d'activité.

En lien avec la stratégie Résilience de la Ville et les initiatives de Monnaie Solidaire ou Complémentaire, le plan créera un réseau d'échange de services au sein des établissements et ouverts sur les quartiers. Ainsi, on peut penser à un échange entre résidents d'heures de garde d'enfant. Il s'agira également de développer les outils permettant aux professionnels, dans le cadre de leur travail d'accompagnement social, d'inciter les personnes accompagnées, en particulier les résidents des CH, à utiliser l'échange de services entre résidents.

Enfin, le plan expertisera la création de OACAS (Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire) au sein du CASVP, par exemple pour des activités d'épicerie solidaire.

BESOINS DE MOBILITÉ

Action 27 | Développer une offre de moyens de transports alternatifs

Les personnes accueillies, accompagnées ou hébergées rapportent très souvent des difficultés importantes sur la question des transports à Paris et en région parisienne. Le Pass navigo en forfait classique est cher, la solidarité transports (de 50 % à 75 % du coût du Pass Navigo pris en charge) s'applique aux bénéficiaires de la CMU, de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) ou du RSA (Revenu de Solidarité Active), mais exclut ceux de l'Aide Médicale d'État, même si le débat est toujours en cours suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de cette décision.

De nombreuses propositions sont en cours de développement pour augmenter la mobilité. Les plans les encouragera et les accompagnera au sein du CASVP : le projet «équiper le Pôle jeune de vélos» a été soumis au Budget Participatif Parisien 2018 et est en cours de validation. Des réflexions sont en cours sur le «Covoiturage solidaire» de même que sur la gratuité des transports à Paris (consultation à large échelle en cours en Août 2018), auxquelles le CASVP prendra part en ce qui concerne ses compétences propres.



Axe 4

▮ PLAIDER POUR L'INTÉGRATION
DES PERSONNES AYANT
EU UN PARCOURS MIGRATOIRE,
TRAVAILLER EN RÉSEAU ET DIFFUSER
LES BONNES PRATIQUES

- Développer les espaces d'échange et de partage de pratiques
- Pérenniser la présence du CASVP dans les réseaux de villes
- Renforcer la posture du CASVP d'acteur clé de lien entre terrain et recherche sur le thème Migrants et réfugiés

Action 28 | Développer les espaces d'échange et de partage de pratiques en interne du CASVP et de la Ville de Paris sur la thématique migrants et réfugiés

Il existe au sein de la Ville et du CASVP de nombreux espaces d'échange autour des publics ayant vécu un parcours migratoire sur les thèmes les plus variés : participation citoyenne, santé, apprentissage de la langue, compréhension mutuelle des cultures d'accueil et des cultures des migrants... De même, au sein du CASVP, des échanges ont lieu de manière très régulière au sein des Services centraux depuis 2015 en particulier dans le cadre de l'organisation d'une réflexion globale sur l'accueil et l'intégration des personnes ayant vécu un parcours migratoire.

Les objectifs de ces échanges ? Au sein de la Ville, il s'agira de mieux articuler les réflexions riches et multiples des différents services et directions. Migrants et Réfugiés. La stratégie d'accueil et d'intégration des Réfugié-e-s à Paris permettra à la Ville de répondre à ces défis.

Au CASVP, il s'agira de diffuser à tous les niveaux les échanges et le partage de pratiques sur le thème. Le plan d'Accueil et d'intégration du CASVP aura pour objectifs :

- d'augmenter la connaissance des professionnels sur les sujets Accueil et intégration des migrants
- et d'avoir des espaces de dialogue entre les services centraux et les structures et dispositifs du CASVP sur les positionnements du CASVP et de la Ville sur ces publics.

Grâce aux points d'actualité (sur les évolutions législatives, initiatives des réseaux et autres villes, initiatives des autres Directions de la Ville), au partage des comptes rendus suite à déplacements sur Intranet, à la venue d'intervenants externes, le plan contribuera à ces objectifs. Le plan prévoit une participation active aux groupes de travail au sein de la Ville sur les sujets touchant aux publics migrants :

- conseils municipaux des citoyens extra-européens,
- apprentissage du français,
- réflexion sur les politiques d'intégration.

En lien avec l'Action 4, des ateliers de présentation et d'échanges de bonnes pratiques pourront être organisés, incluant d'autres Directions de la Ville pour rendre compte de la transversalité du sujet et faire vivre la stratégie d'accueil et d'intégration de la Ville de Paris.

Action 29 | Pérenniser la présence du CASVP dans les réseaux de villes

En lien avec la Ville de Paris, le plan d'Accueil et d'intégration du CASVP formalisera et pérennisera la participation aux réseaux de villes.

Le CASVP est un acteur présent et actif dans plusieurs réseaux depuis 2016 (Réseau des Villes résilientes, EuroCities, étude OCDE sur l'intégration des migrants à l'échelle territoriale, l'élaboration des Compacts Migrants et réfugiés avec l'Organisation Internationale des Migrations et le Haut-Commissariat aux Réfugiés). Le CASVP continuera à s'investir dans les réseaux de villes ainsi qu'à diffuser à échelle large au sein du CASVP (Newsletter SDLSE, Intranet CASVP, Questions Sociales...) les documents des réseaux de villes. Les échanges, débats et bonnes pratiques discutés dans ces espaces permettent entre autres d'enrichir nos pratiques au sein du CASVP.

Action 30 | Renforcer la posture du CASVP comme acteur clé de lien entre terrain et recherche sur le thème migrants et réfugiés

Le CASVP a intérêt à affirmer son rôle clé de lien entre terrain et recherche, en particulier pour augmenter la connaissance de ses professionnels des réflexions scientifiques sur les thèmes relatifs aux migrants et réfugiés, y compris sur la connaissance des pays d'origine et des caractéristiques des parcours migratoires. Les professionnels notent en effet qu'ils sont plus outillés pour définir des solutions adaptées avec les publics concernés quand ils ont une connaissance des pays d'origine et des parcours.

La Ville de Paris prévoit la création d'un Observatoire des Migrations: le Comité Scientifique créé pour la Nuit de la Solidarité pourrait être une source d'inspiration pour cet Observatoire. Ceci permettrait de rendre visibles les actions du CASVP sur les thèmes de l'accueil et de l'intégration et également d'apporter au CASVP des ressources et connaissances sur ces thèmes, qui pourront guider les innovations du CASVP. En effet, ces publics continueront à évoluer dans les prochaines années en fonction du contexte géopolitique international.

Selon les modalités retenues pour la mise en place de l'Observatoire des Migrations de la Ville, le CASVP pourra contribuer activement. Sur son périmètre en propre, le CASVP mettra en œuvre des actions telles que travailler sur la thématique de l'histoire du CASVP avec les migrants en s'inspirant du travail en cours sur les archives du CH Pauline Rolland et faire connaître le lien historique entre CASVP et Migrants par un cycle de conférences à la Ville ou une publication.

• Annexe 1

Liste des personnes rencontrées pour l'élaboration du plan

Entretiens individuels et collectifs en interne	
SDIS CASVP d'arrondissement	Ateliers
SDSLE CHU/CHRS	Ateliers
SDSLE Résidences service	Ateliers
SDSPA Résidence Autonomie	Focus Group
PSA Bastille + PSA Belleville	Focus Group
SDM Restauration	Focus Group
ACI Premières Heures	Focus Group
SDSPA	Focus Group
SDSLE ESI Coty	Focus Group
SDSLE ESI St Didier	Focus Group
SDSLE Femmes Familles Jeunes	Focus Group
SDSLE Pôle Rosa Luxembourg	Focus Group
SDSLE PSA Gauthey	Focus Group
BDS	Entretien
SRH	Entretien
SDSLE Pauline Roland	Entretien
Externe	
DASES (dont SEMNA)/ DDCT / DAE	Ateliers
PMI	Ateliers
Cours Municipaux d'Adultes	Ateliers
SIAO	Ateliers
Adoma	Ateliers
IRIV / Meet My Mama / Wintegreat	Entretien
BSF	Réunion





Le *Plan d'action pour l'accueil et l'intégration des personnes ayant connu un parcours migratoire* est une nouvelle stratégie interne au CASVP destinée à outiller les professionnels et les structures face aux évolutions du fait migratoire.

Il est constitué de 30 actions, regroupées en 4 parties :

- ❶ Sensibiliser, former et outiller les professionnels du CASVP
- ❷ Faire évoluer nos structures et nos dispositifs
- ❸ Développer de nouvelles offres»
- ❹ Plaider pour l'intégration des migrants, travailler en réseau et diffuser les bonnes pratiques